

M. GREEN: Oui. Le ministre a dit hier que nous avons au Canada 68,228 hommes pour la défense, et dans la réserve qui constitue en réalité les troupes de défense territoriale, cela va de soi. Il n'est donc pas déraisonnable de placer le coût de l'armée de défense territoriale, soldes et allocations seules, à au moins \$1,000 par homme, ce qui ferait un total de plus de 68 millions de dollars par année. Cette conclusion est-elle déraisonnable?

L'hon. M. RALSTON: Je ne crois pas. Cela me paraît assez juste.

M. GREEN: Le ministre peut-il dire approximativement le nombre d'hommes dont nous aurons besoin par mois pour la défense territoriale pendant la présente année financière, et aussi à quel total il estime les exigences pour les hommes de la défense? Tôt ou tard nous aurons tous les hommes de la défense territoriale dont nous avons besoin, car on ne peut en utiliser qu'un certain nombre. Le ministre peut-il dire si le Gouvernement a pris une décision quant au nombre d'hommes dont nous aurons éventuellement besoin?

L'hon. M. RALSTON: Non. Ce que je puis dire à mon honorable ami, c'est que je préfère m'en tenir à ce que j'ai dit dans mon exposé, c'est-à-dire que nous estimons que cent mille hommes seront requis en tout.

M. DOUGLAS (Weyburn): S'agit-il d'hommes pour le service général?

L'hon. M. RALSTON: C'est un chiffre total de 100,000 hommes. Pour ce qui est des hommes affectés à la défense territoriale, ils remplaceront les hommes enrôlés pour le service général, et, ainsi que je l'ai fait remarquer, c'est là un chiffre qui ne saurait être absolument exact. Il s'agit d'entretien plus que de toute autre chose, et tout dépendra des événements qui surviendront pendant l'année. Tout ce que je puis dire, c'est que le nombre d'hommes affectés à la défense territoriale est fonction du nombre d'hommes enrôlés pour le service général.

M. GREEN: Si j'ai bien compris le ministre, il a dit qu'environ 25,000 de ces 100,000 hommes seraient affectés à la défense territoriale.

L'hon. M. RALSTON: Oui, j'ai estimé que les 25,000 hommes seraient requis pour le service au Canada. S'il s'agit d'hommes enrôlés pour le service général, point n'est besoin des hommes affectés à la défense territoriale. Tout se résume à cela.

M. GREEN: Ne fixera-t-on pas un chiffre définitif pour l'effectif de la défense territoriale? Le Gouvernement n'a-t-il pas quelque idée de ce que sera ce chiffre?

L'hon. M. RALSTON: Je ne crois pas être en mesure de renseigner mon honorable ami sur ce point, car, je le répète, tout dépendra du nombre d'hommes requis pour la défense territoriale et pour libérer des soldats pour le service général, et ce sont les enrôlements qui entreront en ligne de compte.

M. GREEN: Quand nous aurons retiré du service au Canada tous les effectifs aptes au service général, le moment viendra certainement où nous n'aurons plus besoin d'hommes pour la défense territoriale. Le Gouvernement a-t-il quelque idée de ce que sera ce chiffre?

L'hon. M. RALSTON: Le moment peut venir où les enrôlements ne seront peut-être plus requis. Je ne crois pas pouvoir préciser plus que je ne l'ai fait quand j'ai dit que nous avons besoin de 100,000 hommes. Voilà notre estimation pour l'année, et plus il y aura d'hommes pour le service général, moins il y en aura pour la défense territoriale.

M. GREEN: Cependant le ministre a déclaré que le nombre d'hommes en service au Canada serait réduit de 250,000 à 235,000 au cours de la prochaine année financière. Plusieurs des soldats du service général ne sont pas aptes à servir outre-mer. Nous avons de plus 68,000 hommes affectés à la défense territoriale. Il existe certes pour notre armée territoriale un chiffre limite approximatif; une fois ce chiffre atteint, nous n'aurons plus besoin d'hommes puisque, en vertu de notre programme, il sera impossible de les envoyer outre-mer.

L'hon. M. RALSTON: Je ne crois pas que je puisse donner une estimation de ce chiffre ce soir. Comme je l'ai dit, tout dépend du nombre des enrôlements. Je ne crois pas que le temps soit venu de faire une telle estimation et de déclarer que le jour viendra où notre armée territoriale aura atteint la limite. Cela dépendra des enrôlements et du nombre d'hommes dont nous aurons besoin pour service outre-mer ou au Canada.

M. GREEN: Le ministre ne peut donc nous fournir aucun chiffre approximatif?

L'hon. M. RALSTON: La chose est impossible.

M. GREEN: Je poserai une autre question. Les unités de l'armée canadienne ont été établies sur une base géographique, c'est-à-dire qu'il y avait certains bataillons d'Ottawa, d'autres de Toronto, de Vancouver, et ainsi de suite. Les premiers renforts envoyés outre-mer provenaient, je crois, de chacune de ces villes. Il s'agissait de renforts pour ces unités. Il semble que maintenant on ait abandonné complètement cette répartition géographique pour la levée d'unités et l'envoi de renforts. C'est-à-dire que maintenant la moitié d'un bataillon